

Visioconférence 3 : Jeudi 10 décembre de 10h à 12h

Comment sauver 2020-2021 ?

Cette troisième rencontre numérique a pour objectifs :

- le partage d'expériences, initiatives et mutualisations engendrées par la crise sanitaire d'associations d'éditeurs indépendants
- l'échange autour de la création d'une association d'éditeurs en Centre Val de Loire

1- Expériences issues des retours des éditeurs de la région

Pendant la crise, les éditeurs ont renforcé leur communication (newsletters, revues...) ou ont mis en accès gratuit des contenus. Ils ont également organisé des événements autour de leur catalogue. Cependant, assez peu d'actions collectives ont été menées (à part en jeunesse avec HongFei, L'Elan Vert et d'autres maisons d'édition jeunesse hors région).

Actions vues hors région

En PACA, la SRL (structure régionale pour le livre) a recensé les initiatives des acteurs du livre pour faire face à la crise sanitaire. Des actions individuelles d'éditeurs pour augmenter leur visibilité (mise en accès gratuit de contenus, certains livres, ressources... ou chroniques des auteurs, ou lecture à voix haute).

Au Havre, des éditeurs indépendants ont ouvert une boutique éphémère.

2- Intervention de l'association des éditeurs de Hauts de France

L'association des éditeurs des Hauts de France a été créée en 2000 et compte 1 salariée pour 57 adhérents. Plus d'infos : <http://associationdesediteurs.com/>

Pour rappel, les régions Picardie et Nord Pas de Calais n'avaient pas de SRL lors de la création de l'association des éditeurs.

L'association a un budget annuel de 160 000€, la cotisation est fixée à 50€. Elle est subventionnée au fonctionnement et au projet par la DRAC, la Région et les départements.

Leur retour d'expérience et leur partage d'initiatives est instructif.

Cette association d'éditeurs a permis de structurer la filière livre en collaboration avec l'agence régionale du livre, créée postérieurement. L'association s'est structurée en commissions, les adhérents se regroupent à plusieurs afin de traiter d'un sujet. Toutes les actions entreprises ne sont pas transversales et communes à tous les membres, certaines ne concernent que quelques maisons membres, mais le travail fourni est mis à disposition pour être réapproprié.

Un fonds d'aides directes à l'édition et à la librairie a été créé.

4 grandes missions ont structuré la création de l'association :

- formation et professionnalisation des éditeurs
- promotion de la production éditoriale régionale : travail sur les relations avec les librairies en partenariat avec l'association des librairies, design d'un meuble original à concevoir pour présenter les productions régionales dans les librairies et médiathèques, organisation d'un festival littéraire grand public, développement des relations presse et des réseaux, une caravane littéraire qui sillonne la région avec 600 livres, projets en milieu scolaire...
- centre de ressources
- soutien aux déplacements hors région pour des salons (Paris, Francfort, Montréal, Bruxelles)

L'association a mené de nombreuses actions pendant la crise pour accompagner les éditeurs.

Elle a notamment engagé un dialogue avec le président de Région et le directeur de la DRAC, qui a permis la mise en place de fonds d'urgence pour la filière, comme dans d'autres régions, notamment en Centre-Val de Loire.

L'association a dialogué avec le Ministère de la culture sur le chantier du tarif postal dédié aux livres quel que soit l'expéditeur.

Un important travail d'écoute et de collecte d'informations sur les conséquences de la crise a été mené cette année auprès des adhérents.

En projet pour 2021, la mise en ligne d'un site pour mutualiser les données sur les parutions régionales.

A l'instar d'autres associations d'éditeurs en régions, l'Association des éditeurs indépendants des Hauts de France souhaiterait se constituer en fédération nationale.

Une première rencontre nationale des associations d'éditeurs indépendants est prévue à l'automne 2021.

3- Peut-on envisager la création d'une association d'éditeurs en Région Centre-Val de Loire ?

Les avantages d'une association :

- une association d'éditeurs peut mener des actions dont le périmètre n'est pas celui de la SRL : comme l'organisation de salons ou d'événements ou actions à destination du grand public
- une association d'éditeurs peut être un interlocuteur unique et privilégié auprès des institutions.

Mais comment satisfaire l'ensemble des éditeurs, si différents soient-ils, à travers une association ?

Même si les structures ont des pratiques, des expériences et des budgets différents, il faut trouver le dénominateur commun et rester généraliste. Le désir de créer une dynamique commune doit préexister, les enjeux doivent être définis. Les éditeurs de la Région Centre-Val de Loire ressentent le besoin de se rencontrer, de s'entraider, de se faire connaître auprès des partenaires locaux. L'envie de se structurer émerge.

L'échelon régional reste intéressant pour s'ancrer au niveau de la population locale et semble plus efficace pour agir.

Il existe des dispositifs d'aides (Drac, Région...) pour l'embauche d'un permanent et pour financer des actions.

Les associations des éditeurs des Hauts de France et Nouvelle Aquitaine restent disponibles pour aider les éditeurs à se structurer.

Conclusion :

Les éditeurs sont invités à confirmer ou infirmer auprès de Sandrine Bigot-Leclerc leur désir de participer à la création d'une éventuelle association en région Centre-Val de Loire.

Le cas échéant, Ciclic reviendra vers les éditeurs pour proposer et financer un temps de réflexion encadré par un professionnel extérieur pour aider à structurer la création de l'association, à déterminer collectivement les enjeux et les objectifs communs, à quantifier le temps et les moyens nécessaires...